

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

PROVINCE DE QUÉBEC



Aux Contribuables de la susdite paroisse

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNAL 2019-2020-2021

Avis est par la présente donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Côme devant être en vigueur durant les exercices financiers 2019-2020-2021, a été déposé à mon bureau le 13 septembre 2018, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures de bureau régulières.

Conformément à l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le **1^{er} mai 2019** ;
- Être déposée à l'endroit suivant :

*Municipalité Régionale de Comté de Matawinie
3184, Première Avenue
Rawdon, Québec, J0K 1S0*

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 163-2014 de la M.R.C. de Matawinie et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande

DONNÉ À SAINT-CÔME CE 14 SEPTEMBRE 2018

MICHEL BELLEMARE, B.Sc., MBA
Directeur général et secrétaire-trésorier